

[I.](#) [II.](#) [III.](#) [IV.](#) [VI.](#)

AVIS DE MARCHÉ

travaux

Section I: Pouvoir adjudicateur

I.1 Nom et adresses

Ville de Charleroi, Hôtel de Ville, Place Charles II, 14-15, BE-6000 Charleroi, Code NUTS: BE32B, Contact : Madame Valérie DEJAIFFE. Tél.: +32 71860504. E-mail: valerie.dejaiffe@charleroi.be. Fax: +32 71865665. Adresse principale : (URL) www.charleroi.be

I.3 Communication

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : (URL) <https://enot.publicprocurement.be/changeLanguage.do?language=fr-FR>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Bureau d'Etudes communal, BE, 327, chaussée de Lodelinsart, BE-6060 Gilly, Code NUTS: BE, Contact : Madame Geraldine Goffaux. Tél.: +32 71860560. E-mail: geraldine.goffaux@charleroi.be.

Adresse principale : (URL) www.charleroi.be

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :

par voie électronique via (URL) : <https://eten.publicprocurement.be>.

I.4 Type de pouvoir adjudicateur

Autorité régionale ou locale.

I.5 Activité principale

Services généraux des administrations publiques.

Section II: Objet

II.1 Étendue du marché

II.1.1 Intitulé

Invitation à présenter une offre - Marchienne - Salle des fêtes de la docherie - travaux de toiture - Procédure négociée directe avec publication préalable.

N° de référence: 02.2022.11.

II.1.2 Code CPV

45261200: Travaux de couverture et de peinture de toiture.

II.1.3 Type de marché

Travaux.

II.1.4 Description succincte

voir II.2.4.

II.1.6 Information sur les lots

Ce marché est divisé en lots?: Non.

II.2 Description

II.2.3 Lieu d'exécution

Code NUTS: BE32B.

Lieu principal d'exécution: Rue des Dochards 25 6030 Marchienne-Docherie.

II.2.4 Description des prestations (nature et quantité des travaux)

Les travaux comprennent notamment:

Démolitions de l'étanchéité et de l'isolant en toiture.

Démontage des DEP et des coupoles.

Carottage dans béton et analyse.

Nettoyage et ragréage des bétons, armatures.

Toiture : chevrons, pare vapeur, isolant, EPDM.

DEP en zinc, souche, avaloirs de toiture, profilés de rive en alu, solin en zinc.

Aménagement des buses de ventilation et de chauffage.

Exutoire de fumée. Lignes de vie en toiture.

Finitions intérieure des coupoles en plaque de plâtre.

II.2.5 Critères d'attribution

Prix.

II.2.7 Durée

En jours : 60.

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Non.

II.2.10 Information sur les variantes

Des variantes seront prises en considération: Non.

II.2.11 Information sur les options

Options: Non.

II.2.13 Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: Non.

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique**III.1 Conditions de participation****III.1.1 Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Liste et description succincte des conditions :

Par le dépôt de son offre, le soumissionnaire déclare implicitement sur l'honneur qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion décrits aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.

A. Pour les sociétés belges :

Le Pouvoir Adjudicateur vérifiera, via l'application Télémarché, pour chacun des soumissionnaires le respect des obligations fiscales (SPF Finances) et sociales (ONSS) dans les 20 jours calendrier de la date ultime pour l'introduction des offres.

La situation de non faillite sera vérifiée pour l'Adjudicataire pressenti par le Pouvoir Adjudicateur via l'application Télémarché.

Le Pouvoir Adjudicateur réclamera à l'adjudicataire pressenti un extrait du casier judiciaire de sa société datant de moins de 3 mois dont il résulte que l'entrepreneur satisfait aux exigences des articles 67 et 69 de la loi du 17 juin 2016.

Toutefois, l'adjudicataire pressenti ne sera pas tenu de fournir ces documents si le Pouvoir Adjudicateur les a déjà en sa possession suite à un marché conclu précédemment et pour autant que les renseignements et le (s) document(s) mentionnés répondent encore aux exigences requises.

Pour cela, le soumissionnaire identifie d'initiative la procédure au cours de laquelle le(s) document(s) a (ont) déjà été fourni(s).

Par ailleurs, conformément à l'article 70 de la Loi du 17 juin 2016, si un soumissionnaire se trouve dans l'une des situations visées aux articles 67 et 69 de la Loi précitée, il peut fournir des preuves afin d'attester que les mesures qu'il a prises suffisent à démontrer sa fiabilité malgré l'existence d'un motif d'exclusion pertinent. Si ces preuves sont jugées suffisantes par le pouvoir adjudicateur, le soumissionnaire concerné n'est pas exclu de la procédure de passation.

A cette fin, le soumissionnaire prouve d'initiative qu'il a versé ou entrepris de verser une indemnité en réparation de tout préjudice causé par l'infraction pénale ou la faute, clarifié totalement les faits et circonstances en collaborant activement avec les autorités chargées de l'enquête et pris des mesures concrètes de nature technique et organisationnelle et en matière de personnel propres à prévenir une nouvelle infraction pénale ou une nouvelle faute.

B. Dans le cas d'une société étrangère :

Le soumissionnaire annexera à son offre :

- Une attestation dont il résulte qu'il est en règle par rapport à ses obligations fiscales selon les dispositions légales du pays où il est établi.
- Une attestation relative au respect des obligations en matière de sécurité sociale (dernier trimestre civil écoulé par rapport à la date de réception des offres).

Le Pouvoir Adjudicateur réclamera à l'adjudicataire pressenti les documents ci-après :

- Un extrait du casier judiciaire de sa société datant de moins de 3 mois dont il résulte que l'entrepreneur satisfait aux exigences des articles 67 et 69 de la loi du 17 juin 2016.
- L'Attestation de non-faillite datant de moins de 6 mois émanant du Tribunal de Commerce.

Toutefois, l'adjudicataire pressenti ne sera pas tenu de fournir ces documents si le Pouvoir Adjudicateur les a déjà en sa possession suite à un marché conclu précédemment et pour autant que les renseignements et le (s) document(s) mentionnés répondent encore aux exigences requises.

Pour cela, le soumissionnaire identifie d'initiative la procédure au cours de laquelle le(s) document(s) a (ont) déjà été fourni(s).

Par ailleurs, conformément à l'article 70 de la Loi du 17 juin 2016, si un soumissionnaire se trouve dans l'une des situations visées aux articles 67 et 69 de la Loi précitée, il peut fournir des preuves afin d'attester que les mesures qu'il a prises suffisent à démontrer sa fiabilité malgré l'existence d'un motif d'exclusion pertinent. Si ces preuves sont jugées suffisantes par le pouvoir adjudicateur,...(voir documents du marché).

III.1.2 Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection :

1. Le soumissionnaire est tenu d'apporter la preuve qu'il dispose de l'agrément d'entrepreneurs de travaux dans la catégorie D8, classe correspondant au montant de l'offre ou à défaut la preuve que l'entrepreneur

remplit les conditions d'obtention d'agr ation d'entrepreneur dans la cat gorie et la classe exig es (selon estimation classe 2).

Niveau(x) sp cifique(s) minimal(aux):

1. Cat gorie D8, classe 2 selon estimation

Agr ation requise: D8 (Couvertures de toiture asphaltiques ou similaires, travaux d' tanch it ), Classe 2.

III.1.3 **Capacit  technique et professionnelle**

Liste et description succincte des crit res de s lection :

1. Le soumissionnaire doit disposer d'un ratio chiffres d'affaires/effectif annuel sur les trois derni res ann es.

Par effectif, on entend le personnel employ  par le soumissionnaire qu'il soit d'encadrement ou ouvrier.

Niveau(x) sp cifique(s) minimal(aux):

1. Le ratio doit  tre au maximum  gal   500.000 EUR par travailleur sur les trois derni res ann es (ann e par ann e et pas en moyenne).

Afin de v rifier ce crit re, les documents   joindre   l'offre sont :

- la d claration indiquant les effectifs moyens annuels de l'entrepreneur et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois derni res ann es ;

- le chiffre d'affaires sur les 3 derni res ann es disponibles en fonction de la date de cr ation de l'entreprise ou du d but d'activit  de l'op rateur  conomique dans la mesure o  les informations sur ce chiffre d'affaire sont disponibles. Etant donn  que ce chiffre d'affaires est disponible via T l marc, le pouvoir adjudicateur se r serve le droit de se renseigner sur ces donn es.

Agr ation requise: D8 (Couvertures de toiture asphaltiques ou similaires, travaux d' tanch it ), Classe 2.

III.2 **Conditions concernant le march **

III.2.3 **Informations sur les membres du personnel responsables de l'ex cution du march **

Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel charg s de l'ex cution du march : Non.

Section IV : Proc dure

IV.1 **Description**

IV.1.1 **Type de proc dure**

Proc dure concurrentielle avec n gociation.

Proc dure acc l r e, Motivation: Proc dure n goci e directe avec publication pr alable.

IV.1.3 **Information sur l'accord-cadre ou le syst me d'acquisition dynamique**

Le march  implique la mise en place d'un accord-cadre: Non.

IV.1.5 **Informations sur la n gociation (uniquement pour les proc dures concurrentielles avec n gociation)**

Le pouvoir adjudicateur se r serve le droit d'attribuer le march  sur la base des offres initiales sans mener de n gociations.

IV.2 **Renseignements administratifs**

IV.2.2 **Date limite de r ception des offres ou des demandes de participation**

IV.2.4 **Langue(s) pouvant  tre utilis e(s) dans l'offre ou la demande de participation**

Fran ais.

IV.2.6 **D lai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**

En mois : 6.

Section VI: Renseignements compl mentaires

VI.1 **Renouvellement**

Il s'agit d'un march  renouvelable: Non.

VI.2 **Informations sur les  changes  lectroniques**

La facturation en ligne sera accept e.

VI.3 **Informations compl mentaires**

Visite du site requise et ne pas participer   la visite du site engendre la nullit  de l'offre:

Sous peine de nullit  de son offre, le soumissionnaire est tenu d'effectuer une visite des lieux.

Une attestation de visite sera d livr e et devra  tre jointe   l'offre. Elle devra  tre dat e par le d l gu  du

Pouvoir adjudicateur et signée par les 2 parties.

Le rendez-vous est sollicité par le soumissionnaire qui est tenu de prendre contact auprès :

Monsieur Grégory Vignery

Tél. 071/86.06.66

E-mail. :gregory.vignery@charleroi.be

Les offres peuvent uniquement être introduites électroniquement sur le site internet de e-Tendering

<https://eten.publicprocurement.be/>.

VI.4 **Procédures de recours**

VI.4.1 **Instance chargée des procédures de recours**

Conseil d'Etat, Rue de la Science 33, BE-1040 Bruxelles (Etterbeek). Tél.: +32 22349611.

VI.5 **Date d'envoi du présent avis**

17/01/2023.